

A quoi sert la CDU ?

- ⇒ Elle veille au respect des droits des usagers.
- ⇒ Elle facilite les démarches.
- ⇒ Elle contribue à améliorer la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et leurs proches.

Pourquoi la solliciter ?



Pour transmettre vos questions, remarques ou réclamations en contactant les représentants des usagers.



Pour organiser une recontre avec un représentant des usagers qui peut vous conseiller dans vos démarches au sein du système de santé.



Pour échanger avec:

- L'administration
- Les représentants des usagers
- Les équipes médicales



Pour proposer des améliorations du fonctionnement de l'établissement.

Comment contacter un représentant des usagers ?

Fonction au sein de la CDU	Nom	Contact
Représentants des Usagers Titulaires	Mme Noëlle DEQUIVRE	
	Mme Jacqueline VANHELMONT	Tél. : 06.72.81.28.66
Représentants des Usagers Suppléants	Mme Claudine WOLLENDORF	Tél. : 06.71.21.25.87
	Mme Mireille CALISTI	Tél. : 06.14.36.07.73

Pour nous joindre :

representant-usager@ch-sens.fr



CENTRE HOSPITALIER DE SENS - CDU

En application de l'article L.1112-3 du Code de la santé publique, et notamment le Décret n° 2016-726 du 1er juin 2016

CENTRE HOSPITALIER DE SENS
1 Avenue Pierre de Coubertin - 89108 SENS CEDEX
www.ch-sens.fr

DIRECTION DE LA STRATEGIE, QUALITE, RELATIONS DES USAGERS ET FAIRES GENERALES
usagers@ch-sens.fr

